

Communiqué de presse

16 juillet 2020

Coronavirus : Situation épidémiologique en Mayenne et renforcement des actions de prévention et de dépistage

Au regard de la situation épidémiologique, la Préfecture de Mayenne, l'Agence régionale de santé Pays de la Loire et l'Assurance Maladie renforcent et amplifient les mesures de prévention, d'accompagnement et de dépistage sur le département de la Mayenne.

Situation épidémiologique en Mayenne au 16 juillet

Santé Publique France annonce que le département passe en situation de vulnérabilité élevée au regard des indicateurs de suivi épidémiologique :

- Taux d'incidence de 50.1 pour 100 000 habitants
- Taux de positivité de 5,65 %
- Reff de 1,51 au niveau de la région Pays de la Loire

Une tendance de reprise de la circulation du virus est observée partout en France et est clairement avérée sur le territoire de la Mayenne.

Depuis le 7 juillet, la préfecture de la Mayenne, l'Assurance maladie et l'ARS sont pleinement mobilisés, en lien avec leurs partenaires : établissements et professionnels de santé, du social et du médico-social, collectivités locales, associations et institutions concernés ; pour permettre à tous de s'engager dans la lutte contre le virus, et d'interrompre les chaînes de transmission interpersonnelles du virus.

Extension des mesures de dépistage avec la création de deux nouveaux sites piétons de dépistage temporaires

Au regard de la situation épidémiologique en Mayenne, la campagne initiale de dépistage du COVID19 a été renforcée.

- L'ouverture des **deux sites de prélèvement de Laval a été étendue 7j/7, sur des horaires élargis** (sur RV)

LBM Biolaris - site Laval - 40 boulevard de Buffon - 53 000 Laval

Pour prendre rendez-vous : 02 43 59 29 00 ou 02 43 66 15 15

CH Laval - GCS de la Mayenne - LBM - 33 rue du Haut Rocher - 53 015 Laval Cedex

Parking Sud de l'Hôpital - Fléchage Drive

Pour prendre rendez-vous : 02 43 66 51 51

- L'ouverture le lundi 13 juillet de deux sites temporaires à Laval et à L'Huisserie sans rendez-vous, sans prescription médicale et sans avance de frais (prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie) à :

L'Huisserie - Salle Polyvalente – Chemin du Fougeray, Route des Ecoles

Laval - Gymnase Jacques Chamaret, 19 rue Eugène Messmer

Ces deux sites sont ouverts tous les jours, y compris les jours fériés, de 9h à 14h et de 16h à 20h.

Les premiers résultats suite à cette campagne de dépistage et la situation épidémiologique confortent les pouvoirs publics dans la poursuite du renforcement de cette action. 3 700 personnes ont ainsi pu être dépistées les 13, 14 et 15 juillet, dont un peu plus de 3 000 sur les deux sites temporaires.

- **Le dispositif va être renforcé avec la création prochaine de deux nouveaux sites temporaires de dépistage :**

L'un dans **le Sud du département** ;

L'autre dans **l'agglomération lavalloise**.

L'objectif est que ces deux nouveaux sites piétons de dépistage temporaires soient ouverts semaine prochaine à tous (à partir de 10 ans), sans rendez-vous et sans prescription médicale.

Ces dépistages seront assurés par l'Association Départementale de la Protection civile de La Mayenne, avec l'appui de la Réserve sanitaire nationale. Cette opération est conduite par l'ARS des Pays de La Loire et de la Préfecture de La Mayenne, en partenariat étroit avec les communes concernées.

Poursuite de l'envoi de bons de dépistage, par l'Assurance Maladie, pour inviter les assurés à réaliser des tests virologiques

La diffusion de ces bons a débuté vendredi 10 juillet pour les habitants de la commune de L'Huisserie et de Laval, dont près de la moitié des envois ont été effectués par mail.

Cette action se poursuit avec la définition d'une deuxième zone pour l'envoi de ces bons. Cette zone couvre les territoires d'Entrammes, de Meslay-du-Maine, de Grez-en-Bouéré et de Château-Gontier. Ces priorités sont définies au regard du degré de circulation du virus constaté ces derniers jours.

Mesures d'ordre public prises par le Préfet de la Mayenne

En conséquence et considérant que le virus affecte avec une sensibilité particulière le secteur de Laval, M. Le Préfet de la Mayenne a décidé de prendre un arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020 afin de rendre obligatoire le port du masque, pour les personnes de onze ans et plus dans les établissements clos recevant du public au niveau des communes suivantes : Laval, Louverné, Saint Berthevin, L'Huisserie, Changé et Bonchamps-lès-Laval.

Informations grand public :

Pour toute information complémentaire, les services de la Préfecture et de l'Agence régionale de santé ont également mis en place des cellules d'information du public :

- 02 43 01 52 70 (du lundi au vendredi de 8h à 19h)
- 0 800 130 000 (7j/7 – 24h/24h) ;

#STOPCOVID

Un outil pour rester vigilant même en été ?

L'application #STOPCOVID ! Bloquons l'épidémie tous ensemble. Téléchargez-la dès maintenant sur :

• App Store : <https://apple.co/2Auai7F>

• Play Store : <http://bit.ly/2XqH8iE>

Plus d'informations sur <http://stopcovid.gouv.fr>



- **Contact presse ARS Pays de la Loire :**

06 78 26 56 94

ars-pdl-communication@ars.sante.fr

[@ars_pdl](https://twitter.com/ars_pdl)

- **Contact Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle Cabinet du Préfet de Mayenne**

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr

- **Contacts presse Assurance maladie**

Mathilde Rossignol

0637491739

mathilde.rossignol@assurance-maladie.fr